



Association



CA :

Les membres du CA assurent le suivi de la gestion et la pérennité de l'association ainsi que de la bonne évolution du projet.



Bureau :

Les membres du bureau sont les responsables légaux de l'association. Ils s'occupent des décisions de planification stratégique et de développement du projet.



Salarié coordinateur :

Les membres responsables gèrent le bon déroulé et l'organisation des activités de leur pôle. Ils doivent gérer la coordination des membres de leur pôle pour une meilleure organisation et efficacité.



Equipe contractuelle (Salarié, service civique, alternant,...) :

Salariés : Ils sont responsables de la bonne tenue de leur lieu de travail et d'assurer du bon fonctionnement des activités leur organisation et leur gestion.



Comité bénévole :

Chaque comité joue un rôle central dans le développement et la réussite des projets de l'association. Les bénévoles contribuent à la réussite des projets spécifiques du comité auquel il appartient, et ainsi renforcent le projet global de l'association.

